mort de celui-ci, donnèrent de nouveau leur consentement à sa donation, ou plutôt cédèrent chacun leur part à l'Abbaye, et prouvèrent par là que leur approbation primitive avait été complètement volontaire (1). Les premiers qui s'exécutèrent furent Achard et Hugues, morts à la première croisade; puis vint Guillaume, qui, resté seul des trois, et voyant sa fin prochaine, fit aussi le don de sa portion à Savigny, par devant témoins, en en laissant toutefois l'usufruit à sa femme (2), qui lui survécut quelque temps. Parmi les témoins de ce dernier acte figurent Girbaud, qui était devenu abbé sur ces entrefaites; Girard, prieur, Guy (de Bully), moine, frère du donateur, et le chapelain Pierre de Bully, qui était probablement son parent à un autre degré (3).

Après d'aussi solennelles déclarations, l'Abbaye croyait

faire croire au premier aspect que l'archevêque de Lyon fut le véritable donateur. En effet, le rédacteur a commencé par la confirmation d'Hugues, où on lit également dedit ac laudavit; mais cette interversion a eu lieu par déférence pour l'archevêque. Il est bien évident que ce dernier ne pouvait donner ce qui ne lui appartenait pas. D'ailleurs, l'écrivain a soin de faire suivre la portion de l'acte relative à Hugues des mots ad hoc donum, et de la donation d'Itier, ce qui revient à dire: Pour faciliter cette donation d'Hugues, Itier de Bully avait donné, etc. (Voyez la note 3 de la page 178).

- (1) « Filii quoque ejus, post eum morientes, proprias portiones paternæ hereditatis eisdem monachis contulerunt. » (904).
- (2) a Defunctis autem Achardo et Hugone Hierosolimis, Vuillelmus, qui remanscrat, veniens ad finem, hoc idem donum fecit et iterato laudavit et coram testibus confirmavit Deo et Sancto Martino Saviniacensi. » (903). « Illam partem hereditatis quam Vuillelmus sub legalibus testibus uxori suæ dedit et ipsa Sancto Martino tribuit co pacto quo ipse Vuillelmus uxori dedit. » (905).
- (3) « Hujus quoque doni sunt testes Girbaldus, qui post abbatem Iterium abbas extitit, et Girardus prior, et Vuigo monachus, frater ejusdem Vuillelmi Petrus de Bulliaco capellanus, et multi alii, qui viderunt et audierunt. » (903).